42 Année - N° 3187. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 1 Novembre 1930

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, - 2e

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré

LE TRIBUNAL DE SISTERON

Nous avons publié dans notre dernier numéro les lettres que le citoyen Galici, Conseiller général des Basses-Alpes avait adressées à MM Charles Baron et Jacques Stern, au sujet du rétablissement du Tribunal de Sisteron.

Notre Conseiller général vient de recevoir du député de Digne la lettre suivante :

Chambre des Députés

Paris, le 20 octobre 1930.

Mon Cher Collègue,

Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai toujours été favorable au rétablissement du Tribunal de Sisteron, et que je demeure décidé à voter ce rétablissement s'il est soumis aux Chambres ; ce que j'ai voulu éviter à tout prix, sur la demande d'un certain nombre de maires des cantons intéressés, au cas où ce rétablissement n'aurait pas lieu, c'est le rattachement de l'ancien arrondissement de Sisteron au Tribunal de Forcalquier, ce qui eût aggravé encore la situation des intéressés.

Croyez, mon Cher Collègue, à mes sentiments sympathiques.

Jacques STERN.

M. Jacques Stern à M. Galici.

Nous donnons volontiers acte à M. Jacques Stern de son engagement relatif au rétablissement du Tribunal de Sisteron.

Précisément nous avons inséré dans notre dernier numéro la proposition de loi déposée à ce sujet sur le bureau du Sénat par MM. Pierre de Courtois et André Honnorat, sénateurs des Basses-Alpes. L'affaire viendra donc en discussion devant les Chambres : M. Jacques Stern pourra alors prendre en mains les intérêts des cantons de Volonne, La Motte et Turriers dont les habitants auraient le plus à souffrir si notre Tribunal n'était pas rétabli. Nous avons la conviction que ces derniers sauront exiger de leur représentant une action conforme à leur intérêt.

Quant à M. Charles Baron, nous voulons croire malgré tout qu'il n'oubliera pas qu'il représente pour l'instant au Parlement les cantons de Sisteron et de Noyers : les électeurs de ces 2 cantons exigent eux-aussi le rétablissement du Tribunal auquel ils ont droit de par la loi. Ils ne tolèreraient pas que des rivalités de personnes viennent les priver d'un rétablissement accordé à tous les anciens arrondissements par la loi du 16 juillet 1930.

LA REDACTION.

Conseil Général

2e Session ordinaire de 1930

Séance du 17 Septembre

Vœu de M. André Honnorat, sénateur :

Conservation des Archives Communales.

M. Galici, rapporteur :

Messieurs,

Les inspections faites chaque année par l'archiviste du département, inspecteur, permettent de constater que malheureusement dans plus de la moitié des cas, des documents ont disparu depuis la dernière visite faite par M. Isnard, le prédécesseur de notre Archiviste actuel. Ailleurs, ce sont les conditions de conservation qui sont défectueuses : placards humides, où visités par les souris et les rats.

Or la loi du 29 avril 1924 a sanctionné la pratique du dépôt amiable des Archives départementales, pratiqué déjà depuis longtemps.

Le dépôt conserve aux communes la pleine propriété de leurs archives. Il leur assure de plus des garanties supérieures de classement et de conservation.

Les Basses-Alpes, comme toute la Provence, ont conservé beaucoup plus que le Nord de la France des archives communales anciennes dans la plupart des villages. Elles ne présentent plus d'utilité pratique. Le plus souvent, elles ne sont pas consultées, où si elles le sont, elles sont ensuite laissées en désordre.

Le dépôt a déjà été pratiqué par des villes et villages nombreux, et notamment par Digne, Castellane et Riez. Au total : 44 dépôts intégraux, une quinzaine de dépôts partiels.

On ne peut demander aux communes de s'imposer la lourde charge pécuniaire que constitue le travail de reclassement par un spécialiste. Ceci demeure le privilège de quelques municipalités importantes ; ainsi l'ont fait *Sisteron*, Valensole, Digne pour ses archives modernes.

Dans ces conditions il convient que les communes usent dans la plus large mesure de la loi du 29 avril 1924 sur la matière.

Aux termes de cette loi les documents ayant plus de cent ans de date conservés dans les archives communales peuvent être déposés par le maire aux archives du département après avis du Conseil municipal.

Lorsque l'Archiviste départemental aura établi par un rapport écrit, que la conservation de ses archives historiques n'est pas convenablement assurée par la commune il appartient au Préfet de prescrire ce dépôt d'office à l'expiration d'un délai de 6 mois après une mise en demeure restée sans effet.

En tout état de cause, l'Archiviste sera tenu de laisser à la commune un inventaire des pièces déposées.

Etant donné que les communes conservent sur leurs archives déposées un droit de propriété absolu ; Qu'il leur est loisible de les consulter aussi souvent qu'il leur plaira et dans les meilleures conditions possibles, votre deuxième Commission vous demande de vouloir bien prier M. le Préfet, de vouloir bien adresser une circulaire aux maires des communes intéressées.

Il en est ainsi ordonné à l'unanimité.

Les Amis de la Citadelle de Sisteron.

La Commission des finances du Conseil général ayant rejeté la demande formulée par la Société « Les Amis de la Citadelle de Sisteron » sur le rapport de M. Michel, Conseiller général, notre représentant le Citoyen Emile Galici est intervenu en ces termes :

Messieurs,

Depuis quelque temps nous assistons à une véritable tentative de décentralisation d'art classique. Notre région méridionale est privilégiée sur ce point : Orange, Nîmes, Salon, Sisteron ont, avec le concours d'artistes éminents de la Comédie Française et du Théâtre National de l'Odéon, réalisé des merveilles.

L'an dernier le chef-d'œuvre qu'est « Andromaque » fut donné au théâtre de la Citadelle de Sisteron par les artistes de la Comédie Française et de l'Odéon. Cette année-ci « Œdipe-Roi » fut joué par M. Albert Lambert, doyen de la Comédie Française. Ces deux représentations furent un véritable triomphe et ne peuvent qu'élever le niveau intellectuel et moral de nos compatriotes. C'est pourquoi j'aurais été heureux que de pareilles manifestations fussent encouragées pécuniairement par l'autorité publique en l'espèce par le département.

M. le Rapporteur de la Commission des finances déclare que des demandes de ce genre, notamment une émanant d'une société analogue de Forcalquier ont déjà été rejetées, et que dès lors la Commission des finances ne peut que renvoyer celle émanant de la Société des Amis de la Citadelle à la Municipalité de Sisteron.

Je ne puis que m'incliner devant une décision basée sur un principe d'égalité ayant toujours fait de l'égalité la règle de conduite de mes actions mais je déclare qu'il est profondément regrettable que des manifestations de cette nature si propres à développer le culte du Beau et de l'Art ne puissent pas, eu égard aux disponibilités financières du département, bénéficier de l'aide pécuniaire à laquelle elles devraient avoir droit.

RÉPONSE AU Travailleur des Alpes

Dans son numéro de samedi dernier *Le Travailleur des Alpes* me rend justice. Marquons ce numéro d'une pierre blanche, Parlant du Tribunal de Sisteron il écrit : « M. Galici demande à « juste titre une loi pour proroger les « délais funestes. » Et tout de suite il ajoute : « Mais M. Galici oublie de ré« pondre à ma question : Puisque « l'on ne trouve pas d'avoués pour« quoi ne se sacrifie t-il pas ? » Uue question posée de façon aussi aimable m'impose l'obligation de répondre :

Si je ne suis pas candidat à l'une des études d'avoués de Sisteron c'est qu'il n'y a que trois études (c'est déjà une de trop) et que nous avons trois candidats. Je sais bien que l'un d'eux n'a pas reçu l'admittatur de la part du Tribunal de Digne — à tort selon nous — mais ce candidat fort honorable, possédant, et au delà, les diplômes nécessaires, n'a nullement l'intention d'accepter cette exclusive. Il compte au contraire user de tous les moyens mis par la loi à sa disposition pour faire réformer cette décision.

Donc on peut considérer que les trois offices ont en fait un titulaire. Voilà pourquoi je ne me suis point « sacrifié » pour employer le propre terme de notre confrère.

Oui, M. J. Delahire, nous mettons la question du Tribunal sur le même pied que la question de l'Usine de Sisteron. La loi nous donne le droit d'exiger le rétablissement du Tribunal comme elle nous permet d'exiger la construction de l'usine du Pont de Buech. De même que nous avons demandé personnellement d'abord et fait demander ensuite par une motion du Conseil général des Basses-Alpes au Ministre des Travaux publics de ne pas donner satisfaction à la S F M D qui se refuse à tenir ses engagements, de même nous prions le Parlement de rétablir le Tribunal de Sisteron en votant la proposition de loi déposée sur le bureau du Sénat par nos collègues Messieurs de Courtois et André Honnorat, L'exposé des motifs de la dite proposition établit trop bien notre droit pour penser un seul instant que le Parlement restera sourd à notre appel.

Quand l'intérêt du canton que nous avons l'honneur de représenter est en jeu, nous ne nous lasserons jamais de réclamer justice. C'est le cas pour les deux affaires dont je viens de parler. C'est pourquoi sur ces deux questions je continuerai jusqu'au succès.

EMILE GALICI,
CONSEILLER GÉNÉRAL DES BASSES ALPES

CONGRÈS MUTUALISTE BAS-ALPIN

Au mois de septembre a eu lieu à Digne, le Congrès annuel de la Fédération des société de Secours Mutuels des Basses-Alpes.

Cette manifestation avait attiré au chef-lieu du département un grand nombre de mutualistes représentant 32 sociétés de Secours Mutuels des Basses-Alpes, c'est-à-dire environ 2.300 membres affiliés.

A 9 heures au théâtre Municipal;

© VILLE DE SISTERON

gracieusement mis à la disposition de la Mutualité par la municipalité, M. Bouquier, maire de Digne, entouré de Mme Massot-Deveze, présidente de la Fédération bas-alpine, de MM. Jacques Stern, Gardiol et Baron, députés des Basses-Alpes, de MM. Blanc, président de la société de Secours Mutuels de Digne et Pascal, président de la société de Secours Mutuels de Forcalquier, vices-président de la Fédération, de MM. Donzion, président, Collomb et Lieutier, administrateurs de la société de Secours Mutuels de Sisteron, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux nombreux Congressistes.

En termes des plus heureux, M. Bouquier, maire de Digne, les félicite de leur action soutenue en vue d'améliorer le sort des travailleurs et place le Congrès sous l'égide de la Fraternité le grand principe qui guide les Mutualistes.

M. Jacques Stern, député, prend ensuite la parole en s'excusant de ne pouvoir assister à toutes travaux du Congrès, étant retenu par des engagements, il félicite les mutualistes de leur volonté affirmée dans ce congrès, de collaborer à la loi sur les Assurances Sociales avec toute leur expérience et leur compétence et les assure de son entier appui.

Mme Massot-Devèze, présidente remercie le maire de Digne ainsi que MM les députés présents au Congrès. Elle lit des lettres d'excuses de MM. Honnorat et de Courtois, sénateurs. Elle donne ensuite lecture du rapport moral et financier de l'année écoulée, et met en lumière les efforts accomplis pour la création de la Caisse primaire mutualiste. Elle informe les Congressistes des propositions qui ont été recemment faites à la Féderation par la Caisse départementale des Assurances Sociales et souligne tout l'intérêt moral qu'ont les mutualistes à se charger de la gestion de la Loi dans leurs Sociétés respectives. Elle indique les conditions matérielles, envisagées en vue de la collaboration temporaire. Cette motion est votée à mains levées.

Mme Massot-Devèze termine en demandant aux Parlementaires présents d'appuyer de tous leur pouvoir les revendications des mutualistes.

Elle donne, ensuite, la parole à M. Maisier, secrétaire général de la Fédération Mutualiste des Bouches-du-Rhône. Le sympathique conférencier, avec sa clarté et sa précision habituelles, fait un remarquable exposé des conditions d'application de la loi sur les Assurances Sociales et du devoir des mutualistes en cette circonstance. Vu la situation très spéciale dans les Basses-Alpes, département à faible population, il se déclare sous certaines réserves, partisan de la collaboration envisagée entre la Mutualité et la Caisse départementale d'Assurances Sociales.

Une intéressante discussion a lieu ensuite au sujet des assurés agricoles, qui forment la majorité des bénéficiaires de la loi dans les Basses-Alpes, entre M. Maizier et M. le député Gardiol qui, en sa qualité de vice-président de la Commission des Assurances Sociales à la Chambre, présente des observations très judicieuses et donne d'utiles conseils aux mutualistes.

M. Maizier termine en invitant les mutualistes à se grouper encore plus fortement en vue d'un effort toujours plus actif et plus important pour l'application de la loi sur les Assurances Sociales. MM. Maizier et Gardiol sont félicités et chaleureusement applaudis.

Les Congressistes se rendent alors en groupe compact au monument aux Morts où M. le Maire de Digne, au nom de la Mutualité, dépose une palme. Il invite l'assistance à observer une minute de recueillement et prononce quelques paroles émues.

Aussitôt après ce pieux hommage les Congressistes se rendent au Grand Café où un apéritif d'honneur leur est offert par la société de Secours Mutuels de Digne dont les dirigeants se sont fort bien acquittés de leur tâche d'organisation, puis. au Grand Hôtel, où est servi le banquet amical.

A la table d'honneur, sous la présidence de M. Bouquier, prennent place Mme Massot-Devèze, MM. Gardiol et Baron, députés, M. Houillet, chef de Cabinet de M. le Préfet des Basses-Alpes, M. et Mme Maizier, MM. Pascal et Blanc, vice-présidents de la Fédération, M. Donzion, président de la Société de S. M. de Sisteron, MM. Colomb et Lieutier, présidents des Mutilés et A. C. de Sisteron ; Mmes André, Gassend et Talon, administratrices de la société de S. M. de Sisteron, MM. les membres de la Presse régionale.

Le repas se déroule dans la plus grande cordialité et, à l'heure des discours M. le Maire de Digne d'abord, puis successivement Mme Massot-Devèze, M Maizier, M. Collomp, M. Houillet, MM. les députés Gardiol et Baron exaltent, en termes divers, les nobles buts qui guident la mutualité et les résultats magnifiques qu'on peut attendre d'une foi ardente au service d'un bel idéal. Tous sont chaleureusement applaudis.

La journée prend fin sur ces paroles réconfortantes et tous les convives sont enchantés de cette journée de travail et d'union mutualistes qui leur laissera le meilleur souvenir.

Ayant de lever la séance, on décide que le Congrès de 1931 sera organisé par les Sociétés de S. M. réunies de Malijai et des Mées et qu'il aura lieu aux Mées dans le courant de l'été prochain.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

In Mémoriam. — A l'occasion de la fête des morts et bien qu'il n'y ait pas de cérémonie officielle, une délégation de combattants et de mutilés se rendra demain dimanche au cimetière déposer une gerbe de fleurs sur le carré où reposent les soldats morts à la guerre, retournés au pays natal.

Les A. C, et les mutilés qui voudront se joindre à la délégation devront se rendre sur la place de l'Eglise près du monument aux morts, lieu de rendez-vous et point de départ de la délégation pour le cimetière.

Le culte du souvenir. — Une pieuse animation règne depuis quelques jours autour des tombes si nombreuses alignées au cimetière. C'est demain la fête des morts et il est peu de familles qui n'aient en ce jour réservé au culte du souvenir, une tombe ou une modeste pierre funéraire à fleurir. Un simple bouquet qui s'élève vers le ciel n'a pas moins de mérite que la décoration la plus somptueuse et une pensée exprimée d'une façon si touchante par le plus humble d'entre nous à la mémoire d'un être cher, semble venir encore plus du fond du cœnr qu'une manifestation de regret plus majestueuse.

Dès l'entrée, une impression non seulement de tristesse, mais de grandeur s'élève des massifs de pins qui qui décorent ce vaste cimetière Elles lui donnent l'aspect d'un magnifique parc où dorment leur dernier sommeil, ceux qui nous ont quittés et dont nous conservons si pieusement le souvenir.

L'assainissement de Sisteron. Nous ne dirons jamais assez avec quelle satisfaction la population voit les travaux d'assainissement s'effectuer assez rapidement. De profondes tranchées qui rappellent celles de la dernière des dernières des guerres s'ouvrent un peu partout : l'avenue de la gare, les rues de la Mission et Deleuze, la place de l'Eglise et le Jalet sont bouleversés par l'adduction d'eau et des égouts.

Patientons avec l'espoir que l'année 1931 apportera dans notre existence des innovations heureuses et des améliorations pour la ville qui lui donneront un air de propreté et même de prospérité. Quant aux quartiers hors la ville dont l'importance se développe chaque jour par le nombre des habitations qui s'y construisent ils verraient avec plaisir l'électricité et l'eau venir jusqu'à eux.

Etat-Civil

du 24 au Octobre

NAISSANCE

MARIAGES.

DÉCÉS

Néant.

Cinet-Scout. — Samedi, matinee et soirée, Dimanche matinée et Jeudi en soirée, à l'occasiondes fêtes de la Toussaint, **La Tragédie de Lourdes**

- GRATUITEMENT -

2.000 PHONOS

de la marque française LUTETIA, modèles 1930
munis de l'Amplificateur Centaure Six

POUR RIEN

à titre de publicité

aux 2.000 premières personnes qui répondront exactement aux questions ci-dessous et se conformeront à nos conditions

Reconstituez les noms des 3 fleurs dont nous donnons ci-dessous les principales lettres et dont les couleurs assemblées forment le drapeau français

B L — — T
M — R G — — R — — E
C — Q — — L — C — T

Envoyez votre réponse avec une enveloppe timbrée portant votre adresse aux

Phonographes LUTÉTIA, 53, rue Dutot, PARIS-15e

Chronique Sportive

Sisteron-Vélo.

Demain notre 1re et 2e équipe du S V. se déplaceront à Oraison, pour rencontrer en un match amical les équipes de cette localité Nous ne pouvons qu'encourager nos jeunes joueurs, et nous espérons qu'ils feront de leur mieux pour faire triompher les couleurs du Sisteron-Vélo.

* * *

Dimanche dernier, le Sisteron-Vélo, donnait dans la coquette salle des Variétés, son premier bal. Il fut des plus réussi. On dansa jusqu'à une heure avancée. Nous ne pouvons que féliciter les organisateurs de ce bal, et nous pouvons dire que la Commission du S. V. ne négligera rien, pour distraire nos joueurs et la population Sisteronnaise.

CINÉMA - CASINO

Programme sensationnel

Samedi en soirée, Dimanche, matinée et soirée :

Eclair-Journal, *Actualités Mondiales*

Maitre du Ciel

Comédie comique et sportive

— EN 1812 —

Une sublime page d'histoire pendant les retraites de Russie magistralement interprêté par les sympathiques artistes

Pierre Blanchar
Olga Tschekowa
Boris de Fast, Peter Voss

La semaine prochaine :

Don X, Fils de Zorro
avec l'as de l'écran,
Douglas Fairbanks

Louez vos places.

A l'occasion des fêtes du 11 Novembre

Grand Bal

avec la brillante Fanfare du Boumas.

VARIÉTÉS-CINÉMA

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, aujourd'hui en matinée et soirée et demain :

Programme de gala :

Le gros succès parisien

HAUT LES MAINS !

JE VEUX TON CŒUR..

Œuvre dramatique.

La Vallée de la Mort.

Drame.

Voyage de Noces

Comique.

Orchestre symphonique - Salle chauffée

La semaine prochaine :

CABALLERO, avec Richard Dix.

On demande bonne avec références (au-dessus de 20 ans) S'adresser au bureau du Journal.

Etude de Me Guillaume BUÈS, Notaire à Sisteron

Vente de Fonds de Commerce

DEUXIÈME
ET DERNIÈRE INSERTION

Suivant acte reçu par Me BUÈS, Notaire à Sisteron, le treize octobre mil neuf cent trente, enregistré audit lieu le dix-sept octobre suivant, folio 89 case 466, les consorts **GIRARD**, ont vendu à Mademoiselle Rose-Augusta-Alice **RICHAUD**, Modiste, domiciliée à Sisteron ; le fonds de commerce de « Modes » connu sous le nom de

« AU PRINTEMPS »

situé à Sisteron, rue Droite ; ledit Fonds dépendant de la succession bénéficiaire de Mademoiselle Marie-Julie-Angèle **GIRARD**, en son vivant Modiste domiciliee à Sisteron, décédée à Marseille, sœur des vendeurs.

Cette vente a été publiée dans le bulletin annexe du *Journal Officiel*, nu samedi vingt-cinq octobre mil peuf cent trente.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront valablement reçues à Sisteron, en l'Etude de Me BUÈS, Notaire, ou les parties ont fait élection de domicile, dans les dix jours de la deuxième et dernière insertion du présent avis.

BUÈS, Notaire.

Meubles Anciens

M. Alkinson désirant meubler château ancien prie les personnes possédant des objets ou meubles anciens de les lui signaler. Ecrire : N° 296, rue Vivienne, 17, Paris, qui transmettra.

Chasseurs!

Pour vos **armes** et vos **munitions**.
Pour vos **cartouches chargées**.
Pour **tuer** le gibier de loin comme de près, essayez nos cartouches STANDART et PERFECTA qui ont le maximum de *groupement*, de *vitesse* et de *pénétration*.

L. BOCCARON, armurier-électricien, *32, Rue Droite*, SISTERON.

Le Rat e t up grave danger

pour votre santé, pour vos biens

TUEZ-LE avec **VIRUZOL**
ampoules, ou grains empoisonnés

Destruction Scientifique en masse des rats, souris, mulots, etc. Sans danger pour les animaux domestiques.

Dépôt : Droguerie **P. Bernard**, 52, rue Droite, SISTERON.

CONSEIL A SUIVRE

Dans toutes les affections des bronches et des poumons accompagnées d'essoufflement, d'expectoration opiniatre, la Poudre Louis Legras réussit merveilleusement. En moins d'une minute, elle calme les crises d'asthme de catarrhe, d'essoufflement, la toux des bronchites chroniques, les suites de pleurésie, d'influenza, et guérit progressivement.

Une boite est expédiée contre mandat de 4 fr. 50 (impôt compris) adressée à Louis Legras, 1, Bd. Henri-IV, à Paris.

© VILLE DE SISTERON

CITROËN

Les qualités PRATIQUES, *l'*ECONOMIE, *la* ROBUSTESSE, *la* MANIABILITÉ *de cette voiture enthousiasme ses possesseurs.*

Vente à crédit - Réseau d'amis
- Service Citroën -
- Echange Standard -
Stocks de pièces détachées
Catalogue des Réparations

C 4 F

Chassis nu	18.200
Berline	25.000
Conduite	25.000
Familiale	28.000
Torpédo commerciale	21.500

C 6 F

Chassis nu	26.500
Berline	36.000
Conduite	35.000
Familiale	38.000
Torpédo 7 places	32.500

C 4 F

Agent exclusif :
pour l'arrondissement de Sisteron
A. AILHAUD
Tél. 85 **Splendid-Garage** à SISTERON.
Sous agent, pour le canton de Sisteron et Noyers
JEAN GALVEZ

C 6 F

Royal-Provence

Le plus Grand des Grands Vins Méthode Champenoise

Le *ROYAL-PROVENCE* titre 12 degrés, il est le plus alcoolique des Grands vins véritable Méthode Champenoise.

Il est obtenu *exclusivement* avec des *raisins blancs* de la Société des Grands Vins de Provence.

La Société des Grands Vins de Provence possède le plus grand vignoble de *raisins blancs* de Champagne choisis, convenant le mieux à une Champagnisation de *tout premier choix.*

Le *ROYAL-PROVENCE* sollicite la comparaison avec les plus grandes marques connues, vendues à des prix plusieurs fois plus élevés.

Demandez aux divergnes Cartes.

Comparez donc ; vous jugerez et vous serez fixé

Ventes en gros : chez nos Concessionnaires Régionaux.

Ventes au détail : dans les principaux magasins de vins fins, liqueurs alimentation.

Agence Générale du Sud-Est :
Albert AUBERT, agent général, concessionnaire
à Pélissanne (B.-du-Rh.).

En vente à la Librairie LIEUTIER Sisteron.

A VENDRE

Cabriolet, 5 HP **Citroën,** parfait état. S'adresser à M. SILVY, dentiste, rue Paul Arène, Sisteron.

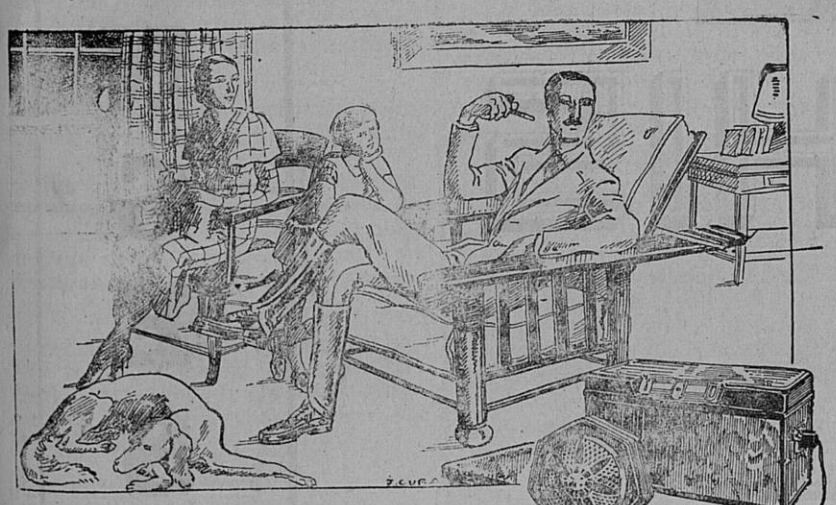

LA JOIE ET LA DISTRACTION

sont nécessaires après le dur labeur du jour. Le théâtre, l'orchestre sont à la portée de votre main. Un bouton à tourner et la

COMBINAISON IDÉALE PHILIPS

vous donnera l'audition irréprochable de votre choix.

POSTE : 2511
HAUT-PARLEUR : 2019
(Prix imposés suivant tarif)

Tous les postes "PHILIPS" sont équipés avec les lampes MINIWATT de la série merveilleuse

PHILIPS

BUVEZ L'EAU MINÉRALE
de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON
GARANTIE NATURELLE
Exempte de gazéification artificielle R. C. Gap N° 1468
Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)

Les cahiers **Sites des Alpes** sont en vente à la Librairie LIEUTIER.

BANQUE DES ALPES
Société anonyme au capital de 5 millons
Ancienne Maison
(**CHABRAND et P. CAILLAT**)

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours
- **Embrun.**
- **Laragne.**
- **Saint-Bonnet**
- **Sisteron.**
- **Briançon** (Ste Catherine)
- **Veynes**
- **Seyne les Alpes**

BUREAUX AUXILIAIRES
- GUILLESTRE (Lundi)
- SERRES (Samedi)
- La MOTTE-du-CAIRE
- LUS-la-CROIX-HAUTE
- L'ARGENTIERE (samedi
- BRIANÇON-VILLE

Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts
Encaissemente d'effets de Commerce
Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Location de Coffres-forts
Achat et Vente de Monnaies Etrangères

CAFÊS TORRÉFIÉS
avec ou sans PRIMES
Fixe 500 francs
par mois
à AGENTS hommes ou dames demandés partout même dans villages
Etablissements SAINT-JAMES
SALON (*Bouches-du-Rhône*)

Demandez partout les confortables TAXIS NOVEL
Prix modéré
Bureau ; Hôtel de la Poste, Sisteron.
Téléphone 27.

Chez votre Libraire demandez
GOLD STARRY
"Le Stylo qui marche"
Nouveaux Modèles de Fabrication Française
FONCTIONNEMENT GARANTI
En vente à la Librairie LIEUTIER.

© VILLE DE SISTERON

GRAND GARAGE MODERNE

Francis Jourdan

Avenue de la Gare - SISTERON

Concessionnaire de la S. A.

MATHIS

VENTES

La voiture la plus légère est toujours la

MATHIS

La voiture du Progrès

à grande accélération

à 4 vitesses

4 et 6 cylindres

MATHIS, est le premier constructeur ayant fabriqué des voitures légères, munies de 4 vitesses, 4 ressorts entiers, d'un châssis à cadre entier, du Pont HYPOID et de la boîte de vitesses à 2 prises silencieuses par pignons à denture intérieure

MATHIS est encore le premier constructeur à livrer des modèles à très grande accélération et dont les carrosseries, par leur confort, leur pureté de lignes, ont toujours remporté les plus hautes récompenses aux Concours d'Élégance.

Usines et Siège Social: STRASBOURG

ECHANGES

Exposition des nouveaux modèles — Outillage moderne — Técalemit Service

Toutes fournitures — Pneus -- Stock Michelin -- Réparations générales pour Auto

Pièces de rechange des grandes marques -- Accumulateurs -- Monoplaque

Entretien -- Prix forfaitaire -- Location Taxis

Le Gérant,

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON